



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2856
21 avril 1989

FRANÇAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2856e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 21 avril 1989, à 10 h 30

<u>Président</u> :	M. BELONOGOV	(Union des Républiques socialistes soviétiques)
<u>Membres</u> :	Algérie	M. OUYAHIA
	Brésil	M. ALENCAR
	Canada	M. FORTIER
	Chine	M. LI Luye
	Colombie	M. PEÑALOSA
	Ethiopie	M. TADESSE
	Etats-Unis d'Amérique	Miss BYRNE
	Finlande	Mme RASI
	France	M. BLANC
	Malaisie	M. RAZALI
	Népal	M. RANA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BIRCH
	Sénégal	M. BA
	Yougoslavie	M. KOTEVSKI

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT L'AFGHANISTAN

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20561)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises au cours des séances précédentes sur cette question, j'invite le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan et le représentant du Pakistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, du Yémen démocratique, de la République démocratique allemande, de l'Inde, du Japon, de la République démocratique populaire lao, de Madagascar, de la Mongolie, du Nicaragua, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam à occuper les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Wakil (Afghanistan) et M. Umer (Pakistan) prennent place à la table du Conseil; M. Oramas Oliva (Cuba), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Gharekhan (Inde), M. Kagami (Japon), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Rabetafika (Madagascar), M. Dugersuren (Mongolie), M. Serrano Caldera (Nicaragua), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Aksin (Turquie), M. Chagula (République-Unie de Tanzanie) et M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de la Bulgarie, des Comores et de l'Iraq des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Diakenga Serão (Angola), M. Stresov (Bulgarie), M. Moumin (Comores) et M. Sumaida (Iraq) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/20585, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 avril 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KITTIKHOUN (République démocratique populaire lao) : Camarade Président, la délégation de la République démocratique populaire lao se réjouit de vous voir présider les travaux du Conseil pour ce mois, vous un fils de l'Union soviétique, pays avec lequel nous entretenons d'excellents rapports d'amitié, de fraternité et de coopération multiforme. Connaissant vos grandes qualités de diplomate, votre sagesse ainsi que votre grande connaissance des dossiers internationaux, nous osons croire que les présentes délibérations du Conseil seront couronnées de succès. De même, ma délégation tient à féliciter l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal, pour la manière compétente dont elle a conduit les travaux du Conseil durant le mois de mars. Nous voudrions enfin profiter de cette occasion pour remercier sincèrement les membres du Conseil d'avoir bien voulu accéder à notre requête de prendre la parole devant le Conseil sur l'importante question touchant la paix et la sécurité internationales dont il est actuellement saisi.

Le processus diplomatique que le Secrétaire général des Nations Unies a enclenché et les efforts persévérants déployés par toutes les parties concernées afin de régler le problème afghan ont, l'année passée, abouti à la signature des Accords de Genève. La communauté internationale s'en est vivement réjouie et l'a saluée avec beaucoup d'espoir. Ces accords, fruits d'une longue et difficile entreprise, ont été signés par la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan, cautionnés par les deux grandes puissances - l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique - et conclus sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ils représentent l'expression édifiante du mécanisme de l'ONU prévu pour le règlement pacifique des différends et ont ainsi ouvert la voie au règlement global de la situation en Afghanistan et dans la région.

Après la signature de ces accords, l'Union soviétique et la République d'Afghanistan se sont employées à leur scrupuleuse mise en application. Le 15 février dernier, conformément aux Accords, le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan s'est achevé. Ce strict respect des délais et du calendrier fixés par les Accords de Genève, salué par la communauté internationale et apprécié par l'Organisation des Nations Unies, témoigne de la sincérité de l'Union soviétique ainsi que de sa volonté manifeste de régler le problème par des moyens pacifiques.

M. Kittikhoun (Rép. dém. pop. lao)

Cependant, il est tout à fait regrettable que les autres pays signataires des Accords, pour des mobiles politiques connus, aient cru bon de ne pas s'acquitter de leurs obligations internationales. Les centres de formation militaire des groupes extrémistes afghans armés en territoire étranger se sont amplifiés et la participation de conseillers et d'experts étrangers spécialisés dans les activités terroristes est devenue beaucoup plus active. Bref, l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan n'a nullement cessé mais, au contraire, s'est gravement accrue. La situation de tension en Afghanistan non seulement ne diminue pas mais elle devient de plus en plus dangereuse, tant pour le peuple afghan que pour les peuples des autres pays de la région.

Le peuple afghan, comme tous les autres peuples de cette planète, a droit à une paix, une paix pour rebâtir sa patrie ravagée par la guerre. Ceux qui, une fois, avaient invoqué la présence des troupes étrangères en Afghanistan comme argument fort pour s'ingérer dans les affaires afghanes, continuent encore aujourd'hui à masquer leurs politiques interventionnistes au moyen d'autres prétextes. Au lieu de promouvoir le dialogue interafghan pour réaliser la réconciliation nationale lancée par le Gouvernement légitime de la République d'Afghanistan - comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-troisième session - ces milieux ont en effet encouragé les extrémistes afghans armés à opter pour des méthodes de résolutions militaires et à prendre le pouvoir par la force et la violence. Il est tout à fait déplorable que l'on compte sur les effusions de sang, sur une guerre fratricide, Afghans contre Afghans, pour parvenir au but politique poursuivi.

La situation actuelle qui se fait jour, sans nulle doute a pour effet de nuire gravement aux Accords de Genève, aux résolutions de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptées lors de la quarante-troisième session. Elle risque, si rien n'est fait pour y remédier, de dégénérer en un conflit régional de grande envergure. La communauté internationale se doit de tout mettre en oeuvre pour désamorcer cette situation de tension et apporter une solution politique au problème afghan. Alors que la détente et le dialogue continuent ces jours-ci de dominer les relations internationales, il est difficile de comprendre les motifs de ceux qui prônent encore l'usage de la force pour résoudre le conflit en Afghanistan. La formation sur le territoire étranger d'un soi-disant gouvernement intérimaire - d'ailleurs contestée par d'autres groupes de

M. Kittikhoun (Rép. dém. pop. lao)

l'opposition armée -, loin de contribuer à résoudre pacifiquement le problème, ne pourrait que l'aggraver davantage. Le temps n'est pas de faire couler le sang des Afghans mais plutôt de les aider à se réconcilier et à régler le conflit par des moyens pacifiques.

De toute évidence, les agressions et les actes d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la République d'Afghanistan, avec preuves à l'appui, et en particulier à la suite du retrait complet d'Afghanistan des contingents militaires restreints de l'Union soviétique se sont intensifiés. De l'avis de la délégation lao, il appartient au Conseil de sécurité, garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de prendre les mesures voulues afin de prévenir les conséquences dangereuses de ces agressions et ingérences.

M. Kittikhoun (Rép. dém. pop. lao)

Le peuple afghan martyr a déjà trop souffert et tout devrait être fait pour mettre fin à cette guerre fratricide insensée entre Afghans, suscitée de l'extérieur. La récente bataille meurtrière autour de la ville de Jalalabad, où l'on déplorait des milliers de morts et de blessés, a manifestement démontré qu'il ne peut y avoir de méthode militaire dans la recherche d'une solution au conflit afghan. Plus tôt les contacts et dialogues entre Afghans, basés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, se seront établis, plus vite il y aura une chance de rétablir la paix dans ce pays, et mieux cela vaudra pour l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région et le monde. Dans cette perspective, la délégation de la République démocratique populaire lao salue la politique de réconciliation nationale proclamée par le Gouvernement de la République d'Afghanistan et appelle de ses vœux la contribution active de la communauté internationale en vue du succès de ce dialogue interafghan. En cette ère nouvelle de détente et de coopération internationales, le problème afghan, comme tous les autres conflits régionaux, requiert une solution politique et non militaire. Seule cette voie permettrait au peuple afghan de retrouver la paix dont il a tant besoin pour reconstruire le pays.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République démocratique populaire lao des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de l'Union soviétique et à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SERRANO CALDERA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Ma délégation est heureuse que le représentant d'un pays auquel nous unis une amitié fondée sur la dignité et le respect mutuel dirige les travaux de cet éminent Conseil.

En même temps, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadrice du Sénégal, S. E. Mme Absa Claude Diallo, pour avoir dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, d'une façon qui a rehaussé le prestige de son pays.

Le Nicaragua se présente devant le Conseil convaincu plus que jamais que le strict respect du droit international, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et le non-recours à la force dans les relations internationales sont des principes qui doivent toujours régir les relations entre les pays, surtout en des moments aussi délicats et importants que ceux que nous vivons. Rien ne peut

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

remplacer les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et leur défense est la responsabilité de la communauté internationale.

Comme toute la communauté internationale, le Nicaragua avait accueilli avec une profonde satisfaction les Accords de Genève, certain que le peuple afghan serait libre de forger librement sa destinée en se fondant sur ses intérêts nationaux. Nous regrettons la tournure prise par les événements. Nous déplorons que deux pays amis non alignés s'affrontent et que l'ingérence extra-régionale dans les affaires intérieures de l'Afghanistan se poursuive.

Les Accords de Genève sont le reflet de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, et ils ont été signés, précisément, dans le but de parvenir à un règlement global de la situation en Afghanistan et d'assurer le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région.

La signature de ces accords a été réalisée compte tenu des intérêts des Afghans eux-mêmes et des différentes parties impliquées dans le conflit. L'article II de ces accords stipule clairement que les parties contractantes doivent s'abstenir de conclure avec d'autres Etats des accords ou des arrangements dont le but serait l'intervention ou l'ingérence dans leurs affaires intérieures et extérieures. Il est également interdit de recourir à la force, sous quelque forme que ce soit en vue de perturber l'ordre politique, social, et économique, ou de renverser ou modifier le régime de l'une des parties.

De même, la Déclaration à laquelle ont souscrit les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques consacre notamment le respect des obligations contenues dans les conventions bilatérales conclues entre les Républiques d'Afghanistan et du Pakistan, et les principes qui doivent régir les relations mutuelles, en particulier la non-ingérence et la non-intervention. Cela constitue une obligation pour les deux superpuissances, et elles doivent toutes deux l'honorer.

C'est un fait bien connu de tous que l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en application de ces accords, a retiré entièrement ses troupes de l'Afghanistan, contribution indiscutablement favorable à la négociation d'un accord entre le Gouvernement de la République d'Afghanistan et l'opposition, en vue de la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale.

Malheureusement ces accords n'ont pas été mis en oeuvre dans leur intégralité par toutes les parties. Au contraire, en contravention de la lettre et de l'esprit de ces accords, on continue encore à promouvoir et à accorder une aide militaire aux forces irrégulières, ce qui favorise la poursuite d'une action militaire qui a

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

déjà causé de grandes souffrances au peuple afghan et fait obstacle aux efforts visant à trouver une solution politique et négociée de la situation.

Dans l'exécution des Accords de Genève, ce ne sont pas seulement le prestige et l'intérêt des pays directement impliqués dans le conflit qui sont en jeu, mais également ceux de la communauté internationale, dans la mesure où la volonté politique des Etats, dont deux sont membres permanents du Conseil de sécurité, est mise à l'épreuve en ce qui concerne le recours à des solutions politiques et négociées pour résoudre les conflits.

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

Au cours du présent débat, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations d'appui au droit à l'autodétermination du peuple afghan et à la nécessité pour lui de se prononcer sur sa propre destinée, sans coercition ni ingérence extérieure quelle qu'elle soit.

Nous avons écouté de même l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle joue un rôle plus actif pour soutenir le peuple afghan, aussi bien dans le domaine du rapatriement des réfugiés que dans celui de la reconstruction de leur pays.

Il faudrait donc que ces déclarations se traduisent dans la pratique, ce qui serait conforme à la lettre des Accords de Genève.

Ma délégation, qui appuie sans réserve le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix internationale, considère que la présence de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan dans les zones frontalières de l'Afghanistan aiderait à apaiser les tensions et à mettre fin à cette guerre si douloureuse. En outre, de cette manière, les conditions nécessaires pourraient être créées pour que le peuple afghan puisse choisir, sans coercition ni ingérence, ses propres gouvernants dans le cadre d'une politique de réconciliation nationale.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Nicaragua des aimables paroles qu'il a eues pour l'Union soviétique et pour moi personnellement.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous transmettre les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre leadership, illustré par la manière dont vous avez su traiter de questions critiques au cours des deux dernières semaines, témoigne amplement de la sagesse et de la grande expérience que vous apportez au Conseil. J'ai donc le plaisir de vous assurer de notre confiance en vous comme président et de notre pleine coopération dans l'exercice de vos hautes responsabilités.

Je profiterai également de l'occasion pour exprimer notre satisfaction et nos sincères remerciements à notre soeur, S. E. Mme l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, éminente Représentante permanente du Sénégal, pour la sagacité avec laquelle elle a guidé les affaires du Conseil pendant sa présidence, le mois dernier.

M. Tadesse (Ethiopie)

L'année dernière, le 14 avril, la communauté internationale a poussé un soupir de soulagement lors de la signature des accords sur le règlement de la situation concernant l'Afghanistan. En fait, c'était l'une de ces réalisations historiques qui visent à mettre fin aux souffrances humaines provoquées par un conflit fratricide qui durait depuis 10 ans dans le pays. Comme les instruments concrétisant le règlement étaient le produit des négociations très laborieuses ouvertes en 1982, on espérait vivement que, dès leur entrée en vigueur, toutes les parties respecteraient leurs dispositions scrupuleusement et que la situation en Afghanistan s'améliorerait. C'est précisément dans cette conviction que l'Assemblée générale, elle aussi, à sa quarante-troisième session, s'est félicitée de la conclusion de ces accords comme représentant "un pas important vers une solution politique d'ensemble du problème de l'Afghanistan".

La communauté internationale a été témoin, cette semaine, du premier anniversaire de la signature des Accords de Genève. Aujourd'hui, nous savons tous que si ces accords ont apporté un changement dans la situation en Afghanistan, il ne s'agit que du retrait des forces étrangères, dont la présence dans le pays était l'objet de sérieuses controverses ayant de graves ramifications dans les relations entre superpuissances. En conformité totale avec les dispositions des Accords, l'Union soviétique a retiré ses forces. Mais la situation en Afghanistan demeure tout aussi critique.

Le dialogue entre les Afghans prévu en vue de l'établissement d'un gouvernement largement représentatif ne s'est pas encore concrétisé; les montagnes et les champs de l'Afghanistan restent le théâtre de conflits armés entre les forces du gouvernement et les groupes d'opposition. Il est regrettable que ni les objectifs des Accords ni les diverses initiatives politiques et diplomatiques prises dans les différentes capitales ne semblent exercer une pression sur l'opposition armée pour qu'on en vienne à parler de paix et non de guerre. Pour cette raison et du fait que l'opposition est résolue à renverser le Gouvernement afghan ou essaie de l'exclure de tout processus politique destiné à déterminer l'avenir du pays, les flammes du conflit et de la guerre brûlent toujours.

De l'avis de l'opposition, le dialogue n'est pas une alternative de poids au bain de sang. Tout récemment encore, en rejetant le cessez-le-feu proposé à l'occasion du ramadan, l'opposition a malheureusement démontré, une fois de plus, que son choix portait sur une solution militaire du problème de l'Afghanistan.

M. Tadesse (Ethiopie)

Nous pensons qu'aucune personne de bon sens ne peut accepter que cette situation, qui s'accompagne de destructions massives et de pertes de vies nombreuses, soit jugée comme étant politiquement opportune et moralement justifiée.

Le sort de l'Afghanistan exige des mesures urgentes, des mesures qui faciliteraient la prompte instauration d'un cessez-le-feu et créeraient les conditions nécessaires au règlement pacifique du problème. A notre avis, les Accords de Genève, sur la base desquels s'est fait le retrait des forces étrangères, associé à la résolution adoptée par consensus à l'Assemblée générale à la quarante-troisième session, continuent de fournir les conditions appropriées pour la tenue de négociations de paix entre Afghans afin de leur permettre de décider de leur propre avenir, sans aucune ingérence ou intervention étrangère.

Nous sommes obligés de faire les trois observations suivantes après avoir examiné de près la situation en Afghanistan.

Premièrement, l'intransigeance manifestée par les groupes d'opposition quant à leur participation à un accord de cessez-le-feu et à l'établissement d'un dialogue entre Afghans eux-mêmes, y compris le Gouvernement de l'Afghanistan, constitue le principal obstacle à la réconciliation nationale et au rétablissement de la paix et de la sécurité pour le peuple afghan.

Deuxièmement, le fait que certaines des parties n'adhèrent pas scrupuleusement aux dispositions des Accords de Genève représente un problème qui doit également être traité comme il convient afin que l'élan fourni par l'application de certaines des dispositions des Accords ne soit pas perdu.

Troisièmement, les garants des Accords de Genève, en tant que membres permanents du Conseil de sécurité et en raison de leurs grandes responsabilités dans les affaires mondiales, doivent réexaminer l'échec actuel dans l'intérêt de leur crédibilité et du rôle important qu'ils jouent dans la communauté internationale.

Nous ne croyons pas que les récriminations puissent modifier une situation déjà polarisée en Afghanistan et qui se détériore. Maintenant que nous examinons la question, il convient de reconnaître que les vies humaines et les biens continuent d'être détruits et que nombreux sont ceux qui doivent vivre en exil. Pour ces raisons, le minimum auquel puisse s'attendre le peuple afghan est le rétablissement d'une vie normale dans le pays.

M. Tadesse (Ethiopie)

Depuis que nous avons entamé ce débat au Conseil de sécurité, et malgré les vues divergentes des parties concernées, nous trouvons un motif d'encouragement dans le fait que, moyennant la volonté politique voulue, le problème n'est pas insurmontable. Nous trouvons également encourageant le fait que toutes les parties considèrent encore que les Accords de Genève sont décisifs dans la solution du problème afghan. Le Conseil de sécurité a également été informé que les parties aux accords rejettent le recours à la force comme moyen de régler les différends dans les relations inter-Etats. Ce sont là véritablement des éléments positifs. L'Afghanistan et le Pakistan doivent se fonder sur ces éléments positifs pour modifier la situation négative d'aujourd'hui. C'est dans cet esprit que nous demandons à toutes les parties aux accords d'honorer pleinement leurs engagements. L'Afghanistan et ses voisins ne peuvent que bénéficier de la paix. Les Nations Unies et la communauté internationale, à cet égard, doivent veiller à ce que les parties respectent les accords. C'est dans ce but que nous appuyons la demande visant le renforcement de la Mission de bons des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, y compris l'addition d'effectifs à de nouveaux postes frontières de part et d'autre, afin que la Mission puisse suffisamment assumer ses responsabilités et contribue à empêcher que la situation ne s'aggrave plus encore.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NGUYEN DUC HUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser et adresser à tous les membres du Conseil de sécurité les excuses de mon ambassadeur qui, pour des raisons de santé, est empêché d'assister à la présente séance pour faire sa déclaration.

J'ai donc l'honneur de vous communiquer, Monsieur le Président, les félicitations de mon ambassadeur et les miennes propres à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. La délégation du Viet Nam exprime sa ferme conviction que le Conseil, sous votre direction compétente et habile, s'acquittera avec succès de sa tâche. L'Union soviétique, pays que vous représentez, est très estimée pour sa grande contribution à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation saisit également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. Mme Absa Claude Diallo, pour la manière remarquable dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Il y a un an, les Accords de Genève sur l'Afghanistan ont été signés à la suite d'un processus diplomatique long, ardu et pénible, que nous avons tous salué avec enthousiasme et espoir. Depuis cette signature, nous avons tous espéré qu'un règlement global en Afghanistan et autour de l'Afghanistan serait réalisé et que la paix et les relations de bon voisinage seraient garanties, mettant ainsi fin à 10 ans de tension et d'affrontement et permettant d'aborder un nouveau chapitre dans les relations entre les pays de la région. Dans le respect le plus strict de ces accords et animé de bonne volonté, le Gouvernement de la République d'Afghanistan poursuit depuis lors une politique de réconciliation nationale et fait tous les efforts possibles pour assurer la paix et la sécurité dans la région. De son côté, l'Union soviétique a, conformément aux Accords de Genève, achevé le retrait de ses troupes d'Afghanistan le 15 février 1989 comme prévu et pris les mesures voulues pour honorer ses engagements. Toutes les autres dispositions des Accords de Genève auraient été réalisées si toutes les autres parties intéressées avaient fait les mêmes efforts de bonne volonté et de responsabilité et s'étaient abstenues de faire quoi que ce soit qui pût nuire à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et à la paix et à la sécurité de la région. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi.

Il est très inquiétant que les actes récents d'ingérence et d'intervention militaire dans les affaires intérieures de la République d'Afghanistan n'aient fait que s'intensifier et qu'ils aient pris des dimensions de plus en plus vastes et dangereuses. De fait, ces actes d'ingérence sont passés d'une guerre imposée et non déclarée au cours des 10 dernières années à une guerre d'agression contre ce pays souverain. Dans le but d'attiser les flammes du conflit armé, les extrémistes de l'opposition, encouragés et approvisionnés en armes de l'extérieur, ont porté la guerre fratricide en Afghanistan à un niveau encore plus grave et plus violent contre les aspirations du peuple afghan et contre l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région. La création récente d'un prétendu "gouvernement intérimaire" pour l'Afghanistan en terre étrangère n'a aucune légalité et ne fait que prolonger les effusions de sang, accroître la complexité de la situation et l'instabilité dans la région. En même temps, un territoire étranger continue de servir à la formation militaire des groupes d'opposition, à l'accumulation et au transfert d'armes et de munitions et sert également de tremplin pour les actes d'ingérence et d'agression contre la République d'Afghanistan. Tous ces actes sont absolument contraires aux dispositions des Accords de Genève et doivent être condamnés. On doit y mettre fin en adoptant toutes les mesures efficaces possibles.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Face à cette situation, le Gouvernement de la République d'Afghanistan a à plusieurs reprises demandé un règlement politique, la réconciliation et le strict respect des Accords de Genève. Dans sa lettre du 10 mars 1989 adressée aux garants des Accords de Genève et au Secrétaire général, le Président de la République d'Afghanistan a demandé instamment que toutes les mesures voulues soient prises pour empêcher que la situation ne se détériore plus encore. Le Gouvernement soviétique a également demandé au Secrétaire général des Nations Unies et aux Etats-Unis de prendre d'urgence des mesures efficaces pour mettre un terme à l'intervention étrangère en Afghanistan, appliquant ainsi les Accords de Genève dans leur intégralité. Seul un règlement politique de la situation serait bénéfique aux peuples de la région de même qu'à la paix et à la sécurité internationales. Dans ce contexte, il est bon de rappeler la résolution 43/20 de l'Assemblée générale qui avait été adoptée par consensus et dans laquelle l'Assemblée générale demande à toutes les parties concernées de respecter scrupuleusement les Accords de Genève en se conformant pleinement à la lettre et à l'esprit de ces accords.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Le peuple du Viet Nam, uni au peuple afghan par des liens d'amitié très étroits, partage pleinement sa profonde inquiétude devant les faits récents résultant de ces actes d'ingérence et d'agression et exige que l'on prévienne et que l'on arrête ces actes sur-le-champ. En ce moment même, le peuple et le Gouvernement du Viet Nam, comme toujours, accordent leur solidarité fraternelle et leur soutien absolu au peuple et au Gouvernement de la République d'Afghanistan qui défendent avec héroïsme leur patrie. Nous appuyons l'appel lancé dans sa lettre du 10 mars 1989 par le Président de la République d'Afghanistan et les propositions avancées dans la déclaration faite au Conseil de sécurité par S. E. le Ministre des affaires étrangères, M. Abdul Wakil. Les questions intérieures de l'Afghanistan ne trouveront de solution que par des négociations pacifiques entre les groupes afghans opposés, en vue de parvenir à la réconciliation nationale, à la cessation des effusions de sang et à l'établissement d'un gouvernement largement représentatif et acceptable par tous les intéressés, comme l'a proposé la République d'Afghanistan.

Nous espérons que les parties intéressées répondront de manière constructive à ces appels. Nous espérons également que les débats du Conseil de sécurité, que la République d'Afghanistan a demandé avec un sens élevé de ses responsabilités et en vue de parvenir à un règlement politique, permettront au Conseil de prendre des mesures efficaces afin de réaliser son mandat, qui est le maintien de la paix et de la sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Viet Nam des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi personnellement.

L'orateur suivant est le représentant des Comores, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Vos qualités et votre sagesse de diplomate, ainsi que le profond respect que la plupart d'entre nous avons pour le rôle et la contribution de votre pays dans la solution de nombreux problèmes internationaux, dont la question à l'examen, assureront l'heureux aboutissement des délibérations du Conseil.

M. Moumin (Comores)

Permettez-moi, en cette occasion, d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, pour la manière exemplaire dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité cette année, je tiens à féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, les nouveaux membres du Conseil de sécurité et à leur exprimer tous mes voeux de succès dans la réalisation des importantes responsabilités qu'ils ont assumées.

Ce débat coïncide avec le premier anniversaire de la signature des Accords de Genève sur la question de l'Afghanistan, et ma délégation s'étonne de cette coïncidence. S'agit-il d'une simple coïncidence ou faut-il y voir autre chose? C'est une question à mille francs à laquelle ma délégation n'a pas encore trouvé de réponse convaincante.

Cela dit, ma délégation voudrait profiter de l'occasion du premier anniversaire des Accords de Genève sur l'Afghanistan pour féliciter les parties à ces accords. On ne peut douter que la conclusion de ces accords a représenté un progrès important vers la solution politique tant souhaitée du problème afghan.

Après 10 années d'appels incessants lancés par la communauté internationale en vue du retrait des forces étrangères de l'Afghanistan, enfin, le 14 avril 1988, sous les auspices des Nations Unies, des accords ont été conclus à Genève en vertu desquels l'URSS a accepté de retirer ses forces de l'Afghanistan. Et le 15 février 1989, ce retrait était achevé.

Avec la conclusion des Accords de Genève le 14 avril 1988 et l'achèvement du retrait des troupes soviétiques le 15 février 1989, on est en droit d'affirmer que les aspects extérieurs de la situation afghane ont été réglés avec succès.

Par conséquent, la situation en Afghanistan n'a plus le même statut. Elle a cessé d'être une question d'agression et d'ingérence étrangères pour devenir une question de lutte interne du peuple afghan pour le rétablissement de ses droits nationaux et de ses droits de l'homme - simple question interne qui ne tombe pas sous le coup des Articles 34 et 35 (1) de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, ma délégation tend à appuyer le point de vue de S. E. l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, qui a déclaré avec justesse qu'à ce débat du Conseil sur cette question "manquent la légitimité du plaignant, l'objet de la plainte et la compétence de l'instance qui en est saisi". (S/PV.2853, p. 11)

M. Moumin (Comores)

Ma délégation a été fortement impressionnée par la manière dont le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté son argumentation contre le Pakistan à la dernière séance du Conseil. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt que toutes ses allégations étaient fondées sur les violations des Accords de Genève, ce qui, si ces allégations se vérifiaient, je dois l'avouer, représenterait une source de grande préoccupation pour ma délégation. Cependant, si la question à l'examen n'est qu'une question d'allégations de violations des Accords de Genève, alors ma délégation ne peut s'empêcher de partager les doutes du représentant du Japon quant à la pertinence de ce débat.

Les Accords de Genève ont assurément des dispositions qui prévoient des mécanismes de règlement de différends découlant de ces accords. En outre, nous croyons comprendre que la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan est déjà saisie de cette question et se livre à une enquête détaillée. Par conséquent, il serait prudent pour le Conseil de s'abstenir de s'engager dans une discussion qui pourrait affecter l'impartialité de l'enquête de la Mission.

Manoeuvrer pour convoquer le Conseil à des fins de propagande ne va pas aider à amener cette paix dont l'Afghanistan déchiré a tant besoin.

Le problème de la poursuite tragique du conflit en Afghanistan découle de la poursuite du déni au peuple afghan de son droit à l'autodétermination. Nous croyons que la paix et la stabilité ne seront restaurées en Afghanistan que grâce à l'établissement d'un gouvernement largement représentatif acceptable par tout le peuple afghan. L'établissement d'un tel gouvernement, qui est la prérogative exclusive, des Afghans, a été reconnu dans les Accords de Genève et dans la résolution 43/20 de l'Assemblée générale et adoptée par consensus le 3 novembre 1988, qui a notamment donné pour mandat au Secrétaire général des Nations Unies de faciliter l'établissement d'un gouvernement largement représentatif.

Le moment est venu de guérir les blessures graves infligées à l'Afghanistan. Le peuple afghan, qui pendant près de 10 ans a enduré des souffrances indiscibles, ne peut certes accepter un gouvernement qui pendant 10 ans ne lui a apporté que mort et destruction. La situation en Afghanistan ne sera réglée que lorsqu'un règlement politique d'ensemble, conforme aux vœux de la nation afghane, aura été atteint et qu'un gouvernement largement représentatif du peuple afghan aura été établi dans ce pays.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Ce mois nous rappelle l'important Traité d'amitié conclu en avril, il y a 19 ans, entre l'Iraq et l'Union soviétique. Votre grande expérience et vos talents de diplomate sont les garants du succès des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Je voudrais dire également dire combien ma délégation sait gré à Mme l'Ambassadrice Absa Claude Diallo du Sénégal, pays ami, pour la manière très efficace et compétente dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

L'un des critères les plus importants dont dispose la communauté internationale pour décider si une décision est bonne ou mauvaise ou si une cause est juste ou ne l'est pas, est le recours aux règles du droit international, aux principes et objectifs des Nations Unies qui sont concrétisés dans la Charte et dans les résolutions des Nations Unies et aux engagements conclus conformément aux conventions internationales. Au premier rang de ces engagements se trouve l'engagement de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force ou à la menace de l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, quel qu'il soit.

Par conséquent, maintenant que nous parlons de la situation qui prévaut en Afghanistan, ma délégation voudrait réaffirmer qu'il est nécessaire de parvenir à un règlement pacifique propre à garantir l'indépendance, la souveraineté et le statut de non-aligné de ce pays ami. Toute violation de la souveraineté ou de l'indépendance d'un Etat, quel qu'il soit, est une atteinte manifeste aux objectifs et aux principes des Nations Unies et de la Charte. Depuis le début des incidents regrettables, la position de l'Iraq a toujours été conforme aux intérêts du peuple afghan et des autres peuples de la région, position qui a toujours été en harmonie avec la position adoptée par le Mouvement des non-alignés et conforme aux résolutions des Nations Unies. La position adoptée par l'Iraq s'explique par les liens historiques qui unissent les peuples afghans et iraqiens et les autres peuples voisins. Dans toutes les instances, l'Iraq a toujours appuyé la souveraineté, l'indépendance, le statut de non-aligné et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan en tant que conditions fondamentales pour parvenir à un règlement pacifique et estime que ces conditions sont indispensables pour garantir au peuple afghan le droit de choisir librement la forme de gouvernement et la structure économique et sociale qu'il entend se donner, à l'abri de toute ingérence étrangère.

M. Sumaida (Iraq)

La stabilité de la situation en Afghanistan est l'un des facteurs les plus importants qui contribuent à la stabilité de toute la région à la prospérité et au progrès des populations qui y vivent et au renforcement de leur capacité de faire face aux problèmes économiques et de développement. Tout ceci a des répercussions positives sur la paix et la sécurité internationales et sur l'établissement de relations de détente et de rapprochement qui régissent les relations internationales, notamment en matière de règlement de conflits régionaux.

Ayant appuyé les Accords de Genève signés le 14 avril de l'année dernière entre les parties intéressées, nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de de tout acte qui pourrait compliquer ou aggraver le problème. Nous demandons à toutes les parties d'agir conformément aux résolutions et aux principes des Nations Unies et conformément aux intérêts du peuple afghan, des autres peuples de la région et conformément aux intérêts du monde entier.

La voie de la violence et du conflit continu ne saurait mener à un règlement juste de la situation en Afghanistan. Partant de sa foi dans les principes positifs des relations internationales et dans les relations de bon voisinage l'Iraq demande à la communauté internationale d'encourager tous les efforts destinés à permettre la réconciliation nationale en Afghanistan pour préserver le pays et son peuple de nouvelles morts, de nouveaux actes de destruction et de déplacement. Sans aucun doute, les longues années de guerre ont laissé dans leur sillage trop de tragédies pour le peuple afghan, plus qu'assez de destruction dans l'économie et dans tous les aspects de la vie. Comme tous les autres peuples du monde, le peuple afghan a le droit de vivre dans la dignité, dans l'indépendance et en tant qu'Etat non aligné jouissant de son indépendance et de son intégrité territoriale.

Par conséquent, rappelant la résolution 43/20 de l'Assemblée générale adoptée à l'unanimité à la 45e séance de la présente session le 3 novembre 1988, ma délégation est convaincue que les principes contenus dans cette résolution offrent les fondements nécessaires pour tous les efforts déployés en vue de mettre fin à la tragédie dont est victime le peuple afghan, ami. Nous lançons à nouveau un appel à toutes les parties leur demandant de faire tout leur possible afin de limiter les dangers et pour permettre au peuple afghan de réaliser la réconciliation nationale dans un Afghanistan indépendant et non aligné.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Iraq des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. STRESOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Camarade Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de vous faire part de tous mes voeux de succès dans votre important travail.

Permettez-moi également d'exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à S. E. l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, pour la manière sage et hautement professionnelle dont elle a dirigé les travaux du Conseil en sa qualité de présidente pendant le mois de mars.

La période qui s'est écoulée depuis le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan a clairement montré que le peuple afghan et son gouvernement légitime sont tout à fait à même de défendre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays contre les tentatives faites de l'extérieur, pour changer le cours des événements au moyen de la guerre et de l'agression.

M. Stresov (Bulgarie)

Il est plus nécessaire aujourd'hui que jamais de saisir toutes les occasions de venir à bout des divergences internes en Afghanistan par des moyens pacifiques. A cet égard, la patience, la constance et la détermination avec lesquelles le Gouvernement de la République d'Afghanistan poursuit fermement, même en ces heures difficiles, sa politique de réconciliation nationale devraient être applaudies et encouragées. Le rejet de l'appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat en tant que base de nouvelles mesures pacifiques axées vers un règlement qui tienne compte des intérêts de toutes les parties est à déplorer. Les manoeuvres politiques maladroites, telles que la récente création, en dehors de l'Afghanistan, d'un prétendu gouvernement provisoire - qui, comme on pouvait s'y attendre, n'a même pas réussi à se gagner l'appui de ceux qu'il prétend représenter - et les efforts tentés pour régler le conflit par la force ne peuvent que compromettre les chances d'un règlement rapide, juste et viable. Les extrémistes armés, recrutés, basés et entraînés à l'étranger, approvisionnés de l'étranger et encouragés par leurs partisans dans la région et à l'extérieur, sont en train de provoquer une nouvelle escalade du conflit armé. Les rapports qui ne cessent de parvenir sur la participation étrangère directe aux hostilités ne peuvent que susciter la plus vive préoccupation.

Dans la déclaration détaillée qu'il a prononcée le 11 avril, S. E. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan, a porté à l'attention du Conseil la situation grave qui est en train de se créer à cause de l'ingérence extérieure croissante dans les affaires intérieures de son pays, Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. La République populaire de Bulgarie demande la cessation immédiate de toutes ces ingérences. Cette évolution inquiétante représente une menace concrète pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. Elle est également contraire aux Accords de Genève sur l'Afghanistan du 14 avril 1988. Nous nous félicitons que la République d'Afghanistan et l'Union des Républiques socialistes soviétiques honorent scrupuleusement les obligations qui leur incombent aux termes des Accords de Genève, et nous invitons tous les autres signataires à adopter la même approche sans plus de délai.

Les Nations Unies aussi ont un rôle crucial à jouer. Le Conseil de sécurité devrait examiner la question dont il est saisi avec le plus grand soin et de manière extrêmement responsable, comme il en a l'obligation au titre de la Charte des Nations Unies s'agissant de questions menaçant la paix et la sécurité internationales. Tous les Etats Membres devraient s'attacher à venir en aide

M. Stresov (Bulgarie)

aux Nations Unies dans leurs efforts pour assurer efficacement et intégralement l'exécution du mandat des initiatives en cours - notamment celui de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) - pour ce qui est de l'application de tous les aspects des Accords de Genève.

Nous nous félicitons particulièrement des remarquables efforts déployés par le Secrétaire général et de son engagement renouvelé de continuer à fournir au peuple afghan toute l'assistance nécessaire en vue d'aboutir le plus rapidement possible à une solution politique d'ensemble en Afghanistan, comme le demande la résolution 43/20 de l'Assemblée générale.

Nous appuyons les propositions formulées dans les déclarations du Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan et du représentant de l'URSS au sujet des moyens pouvant permettre de venir à bout de la situation dangereuse actuelle, en ce qui concerne notamment la convocation d'une conférence internationale sur l'Afghanistan et les mesures qui pourraient être prises dans un premier temps dans ce sens.

Comme l'a déclaré récemment le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Zhivkov, dans un message adressé à S. E. M. Najibullah, Président de la République d'Afghanistan (S/20588), mon pays exprime une fois de plus sa solidarité fraternelle avec la lutte héroïque du peuple afghan et avec la politique constante du Gouvernement de la République d'Afghanistan tendant à mettre fin aux effusions de sang et à restaurer enfin la paix sur le sol afghan ainsi qu'à créer un Afghanistan indépendant, non aligné et neutre.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DIAKENGA SERAÔ (Angola) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part de mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nos deux pays entretiennent les meilleures relations, sur lesquelles je ne voudrais pas m'appesantir. Vos qualités professionnelles et votre sagesse sont des gages certains de succès dans l'accomplissement de vos fonctions aussi nobles que difficiles.

M. Diakenga Serão (Angola)

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. Mme Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon habile dont elle a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Les témoignages alarmants et accablants de la situation autour et à l'intérieur de l'Afghanistan - qui entraîne une nouvelle escalade du conflit dans le pays - ne semblent guère rejoindre les sentiments d'espoir de la communauté internationale qui ont suivi la signature des Accords de Genève, le 14 avril de l'an dernier.

Nous regrettons ces faits, qui pourraient créer un nouvel obstacle au processus de règlement de la question afghane. Nous estimons que les Accords de Genève non seulement constituent un ensemble équilibré d'engagements acceptés par toutes les parties, mais aussi tiennent compte des intérêts divergents des parties. Par conséquent, seule l'application des Accords permet de garantir l'amorce d'un dialogue véritable entre les Afghans et d'éliminer les divergences qui opposent l'Afghanistan à certains de ses voisins. Sans le moindre doute, cela profiterait à tous les peuples de la région. D'ailleurs, c'est ce qu'exige l'ensemble de la communauté internationale, qui veut qu'il soit mis fin à la tragédie du peuple afghan.

M. Diakenga Serão (Angola)

Le conflit afghan est une tragédie humaine à laquelle toute la communauté internationale doit mettre fin. Ma délégation considère le mépris obstiné affiché par l'opposition afghane pour les propositions constructives du Gouvernement afghan comme une tentative visant à résoudre la question par des moyens belliqueux. Cette tentative est un mépris des efforts qui ont abouti à la conclusion des Accords de Genève auxquels les Nations Unies ont apporté leur soutien total. Nous estimons également que l'appui accordé par certains gouvernements à l'opposition afghane éloigne toutes les chances d'instauration d'une paix durable dans ce pays.

Il n'est guère nécessaire de souligner les obligations qui incombent aux parties aux Accords de Genève, notamment celle de respecter les engagements souscrits. C'est d'ailleurs le seul moyen de réaliser la paix; c'est la seule voie pouvant permettre de soutenir le jugement de la postérité.

Le respect des engagements représente les valeurs civilisées dans les relations internationales. Il est par conséquent indispensable de persévérer dans cette voie. Dans tous les cas, la première condition pour progresser dans cette voie est le respect de la souveraineté des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres parties.

Le Conseil de sécurité, qui incarne les aspirations de la communauté internationale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit oeuvrer pour amener toutes les parties à accepter le processus pacifique dans le règlement de la question afghane afin d'épargner à la région une nouvelle escalade de la guerre. Si le Conseil laisse échapper l'opportunité qu'offre le cadre des Accords de Genève concernant la situation en Afghanistan et si le Conseil permet que le principe de la primauté de la force triomphe dans le conflit afghan, alors les principes juridiques internationaux, notamment celui du respect des engagements dans les relations internationales, seront compromis. Qui plus est, une telle situation aura des répercussions négatives très graves sur la tendance positive actuelle à la recherche de solutions négociées dans d'autres conflits régionaux.

En conclusion, mon gouvernement est entièrement solidaire du Gouvernement et du peuple afghans dans leurs efforts visant à trouver une solution politique et pacifique au problème afghan, une solution qui, bien sûr, tienne compte de la souveraineté de ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Angola des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autre orateur pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen du point inscrit à son ordre du jour aura lieu lundi, 24 avril 1989, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 15.